



Le Maire de Poisat

Poisat, le 26 janvier 2022

Le conseil municipal de la commune de Poisat (Isère), s'est réuni selon les dispositions gouvernementales en vigueur liées aux conditions sanitaires, le lundi 24 janvier 2022, à 19 heures, en Mairie, salle du conseil et en distanciel par visioconférence.

Étaient présents : M. Ludovic BUSTOS, Mme Zohra ABDICHE, M. Hervé FANTON, Mme Isabelle PIGEON, M. Grégory GABREL, Mme Gwenaëlle GUERS, M. Jean-Philippe DI GENNARO, Mme Marie-Pierre MOUTRILLE, M. Romuald VIANDE, Mme Nathalie LOMBARDO, M. Patrice TORNATORE, Mme Sandrine MENDUNI, M. Florent HOLLENDER, M. Frédéric FREVOL, Mme Sarah BENALLOU, M. Frédéric LAGUT, Mme Catherine RICUPERO et M. Alain-Patrick FAUCONNET;

Absente : Mme Carol GAUD

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : Mme Nathalie LOMBARDO

Le compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2021 n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité des membres présents.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des membres présents ;

MÉTROPOLE

Présenté par Mme Marie-Pierre MOUTRILLE, le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 25 novembre 2021. Ce rapport concerne la restitution du pouvoir de police de la circulation et du stationnement aux communes de Grenoble et Seyssins et les charges liées à la création, au développement, à l'exploitation et à l'entretien des sites du Col de Porte et du Sappey-en-Chartreuse.

Présentée par M. Ludovic BUSTOS, l'approbation des statuts de Grenoble-Alpes Métropole. Créée le 1^{er} janvier 2015 par un décret qui fixe son périmètre, ses compétences et sa dénomination, l'adoption des statuts, au-delà de l'obligation réglementaire, permet de réunir dans un document unique, actualisé et opposable, les compétences et modalités de fonctionnement de la Métropole.

RESSOURCES HUMAINES

Présentées par Mme Zohra ABDICHE,

- L'approbation du règlement du temps de travail. Ce règlement fait suite à l'instauration des 1607 heures. Il permet de fixer l'ensemble des règles applicables en matière d'organisation et de gestion du temps de travail.
- Les modalités d'application des Autorisations Spéciales d'Absence (ASA) selon la nature de l'évènement auxquels seraient confrontés les agents (mariage, PACS, décès, maladie, hospitalisation, maternité, etc...)

- Les nouvelles modalités d'application du Compte Épargne Temps (CET). Les ARTT (aménagements et réductions du temps de travail.) découlant de l'instauration des 1607 heures, peuvent désormais être épargnés par les agents sur leur CET.
- Les modalités d'exercice du travail à temps partiel sur autorisation. Après demande, les agents communaux peuvent être autorisés à travailler à temps partiel pour différents motifs, s'ils remplissent les conditions fixées.
- La gratification d'un agent fonctionnaire stagiaire à hauteur de 700 €, compte tenu du travail effectué, de son engagement et des responsabilités exercées dans un contexte sanitaire complexe.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Présentée par M. Ludovic BUSTOS, la modification du nombre de conseillers municipaux délégués. Suite à une réorganisation des attributions des conseillers municipaux, un poste de conseiller municipal délégué a été créé, portant ainsi leur nombre de 7 à 8. L'enveloppe financière définie initialement reste inchangée.

INFORMATIONS

Présenté par M. Ludovic BUSTOS, le rapport d'activité 2020 de Grenoble-Alpes Métropole. Celui-ci est disponible en intégralité sur le site de Grenoble-Alpes Métropole.

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a informé les membres du conseil qu'aucune décision n'a été prise depuis le dernier conseil municipal en vertu de ses délégations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Le Maire,
Ludovic BUSTOS

